

D. Qui avancerait 80 p. 100?—R. Ce n'était pas la Commission du prêt agricole canadien.

D. Les chiffres indiqueraient que les soldats-colons possédaient, dans un sens, une part de propriétaire de 50 p. 100; c'est-à-dire, en raison des réductions périodiques. Serait-ce une affirmation loyale de dire qu'ils possédaient effectivement une part de propriétaire de 50 p. 100, à en juger par les déductions et les drawbacks qui furent effectués d'année en année?—R. Je préférerais que M. Murchison réponde à cette question et nous explique en quoi consistèrent les divers rajustements et réductions.

D. Ces données figurent déjà au dossier. J'en conclus que l'expérience que vous avez acquise par ces avances d'environ 50 p. 100 n'a pas été très heureuse apparemment, et que le projet ne fut pas particulièrement attrayant?—R. Il y a une grande différence quand on établit en le chargeant d'une dette fixe de 125 p. 100. Je parle maintenant du coût de la terre, du troupeau et du matériel d'exploitation du colon, et des réductions périodiques. Il faut tenir compte aussi de la remise d'intérêts et de la réévaluation de la terre. Je ne suis pas prêt à dire que ces divers rajustements avaient pour effet de donner au colon une part de propriétaire de 50 p. 100, parce que les intérêts accumulés ont aussi constitué un facteur.

*M. Wright:*

D. Vous pourriez aujourd'hui donner à votre colon une part de propriétaire de 50 p. 100, et dans trois ans cette part serait complètement perdue, du fait que les prix des produits agricoles ont fléchi au-dessous des niveaux qui existaient lorsqu'il s'est établi sur une terre. Prenez mon cas, par exemple. J'ai acheté une terre sous le régime de la Commission d'établissement, au prix de \$23 l'acre. C'était une terre basse et accidentée. Il en a coûté \$15 à \$20 l'acre pour la défricher. Des bâtiments valant \$5,000 à \$6,000 ont été érigés sur cette terre, mais la terre ne vaut pas ce qu'elle a coûté en premier lieu. Aujourd'hui, elle vaut environ \$15 à \$20 l'acre. Ainsi, vous pouvez perdre votre part de 50 p. 100, à moins qu'il n'existe quelque rapport entre le prix de vos produits agricoles et le prix de votre terre?—R. Ainsi, monsieur le président, à compter d'aujourd'hui, si la valeur de la terre s'est tellement dépréciée, je jugerais que le système projeté serait proportionnellement plus recommandable.

D. Il le serait, pourvu que les prix de vos produits agricoles ne changent pas. Mais nous ne savons pas ce que ces prix seront d'ici dix ans, et nous ne savons quel sera le prix de cette terre dans trois ans.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Woods, le Comité vous est très reconnaissant du précieux concours que vous avez apporté à ses délibérations.

Le TÉMOIN: Merci, monsieur.

Le témoin se retire.

Le PRÉSIDENT: Nous désirerions entendre M. Crawford.

A. W. Crawford, adjoint spécial du Comité interministériel sur la coordination du travail.

Le PRÉSIDENT: M. Crawford remplace M. Thompson qui est actuellement absent d'Ottawa pour des raisons administratives. Il nous parlera du travail de formation de la jeunesse.

Le TÉMOIN: Messieurs: Le président m'a demandé de décrire brièvement la préparation donnée suivant le programme de formation pour les nécessités de la guerre. L'application du programme remonte au programme de formation de la jeunesse d'après lequel le Gouvernement fédéral contribua une somme égale à celle des provinces, aux fins d'aider aux jeunes gens du Canada qui, sans qu'il fût de leur faute, se trouvaient sans emploi et ne pouvaient suffire à leurs besoins. Ce programme fut lancé en 1937, et son application fut continuée

[M. A. W. Crawford.]